



CONSEIL GENERAL DE L'YONNE

-----  
Extrait du Procès-Verbal  
de la Séance du 19 décembre 2014  
-----

**MOTION**

***Motion relative au traité Transatlantique dit « TAFTA »***

9-4

LE CONSEIL GENERAL DE L'YONNE,

Vu la motion présentée par M. Bourreau,

**ADOPTE**

à l'unanimité des votants

la motion ci- jointe.

Pour extrait conforme,  
Le Président du Conseil Général de l'Yonne

Transmis et publié le :

Diffusion :

Secrétariat des Assemblées (1 ex)

CABINET (1 ex)

Préfecture –Contrôle de légalité (1 ex)

André VILLIERS

## **MOTION RELATIVE AU TRAITE TRANSATLANTIQUE DIT « TAFTA »**

*Déposée par le groupe Citoyens et Solidaires pour l'Yonne*

Attendu que le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat des Etats-membres pour négocier avec les Etats-Unis un accord de Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, ou « Transatlantic Free Trade Area » (TAFTA) ;

Attendu que les négociations en cours poursuivent l'objectif de parvenir à l'harmonisation des législations en vigueur au sein de l'Union Européenne et des Etats-Unis en vue de faciliter le libre-échange ;

Attendu que les droits de douanes sont déjà d'un faible niveau ; que cet accord vise désormais à supprimer les « barrières non tarifaires » ; que sont ainsi visées des domaines très étendus relatifs notamment aux médicaments et aux précautions sanitaires, au règlement des différends entre les personnes de droit public et de droit privé, au salaire minimum, à la qualité de l'alimentation et à la sécurité alimentaire, à la création culturelle, aux services publics, à la protection des consommateurs, aux droits d'auteur ou encore à l'épargne ;

Attendu que, si elles aboutissaient à la conclusion d'un accord, ces négociations auraient pour conséquence de proscrire les normes sociales, environnementales ou sanitaires jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires » ; qu'en l'état, l'accord actuellement négocié prévoit l'application de sanctions à l'égard des Etats qui y contreviendraient et la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage privé devant lequel lesdits Etats seraient directement mis en cause, y compris par des personnes de droit privé ;

Attendu que les législations européennes diffèrent de celle en vigueur outre-Atlantique ; que ces différences résultent de choix de société issus de délibérations démocratiques ;

Attendu que l'harmonisation des législations qui se produirait conduirait *de facto* à la mise en cause des modèles sociaux européens et du modèle social

français ;

Attendu enfin que ces négociations sont entourées d'un secret qui interdit aux Législateurs nationaux comme aux citoyens de s'emparer de ces questions ; qu'un tel secret constitue un déni de démocratie inacceptable ;

**Le Conseil Général de l'Yonne :**

- **DEMANDE** que la nature, l'objet et le contenu des négociations ainsi que les expertises produites par les Ministères relatives aux conséquences d'un tel accord soient intégralement rendues publiques ;
- **RECLAME** l'ouverture d'un débat public national sur cet accord de libre-échange ;
- **DEMANDE** au Gouvernement d'exiger un moratoire sur les négociations engagées et, en tout état de cause, de s'opposer à tout accord qui porterait atteinte ou affaiblirait aux législations nationales relatives à la protection des citoyens, des entreprises et des services publics.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/12/2014

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/12/2014